

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3566

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Grand projet de ville (GPV) - Opérations de résidentialisation et aménagements de proximité - Attribution de subventions à Alliade habitat, Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et OPH du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Thivillier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3566**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vénissieux

objet : **Grand projet de ville (GPV) - Opérations de résidentialisation et aménagements de proximité - Attribution de subventions à Alliade habitat, Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat et OPH du Rhône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le programme de rénovation urbaine du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux (zone urbaine sensible -ZUS- Minguettes et Max Barel), objet de la convention signée entre les partenaires du GPV et l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) pour la période 2005 à 2013 prévoit, outre les opérations lourdes de renouvellement urbain, des aménagements de proximité ou de résidentialisation.

Ces aménagements visent, au travers de travaux de remise en état, d'embellissement et d'amélioration, à assurer une qualité constante des espaces des quartiers en GPV, à en améliorer les usages et l'entretien quotidien pour leur conserver ou leur octroyer une attractivité. La conception de ces opérations prend en compte les objectifs de durabilité des aménagements proposés et la maîtrise de l'évolution des charges locatives. Ces opérations sont porteuses d'enjeux en termes de qualité du cadre de vie des habitants. Elles sont pour la plupart sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux.

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée à participer financièrement à une 1ère tranche d'opérations d'aménagements de proximité ou de résidentialisation par sa délibération n° 2012-2882 du Conseil du 19 mars 2012.

Le présent dossier a pour objet de présenter au Conseil une 2° tranche d'opérations programmées entre 2012 et 2014 et les participations de la Communauté urbaine.

Chacune des opérations identifiées ci-dessous a été élaborée de manière partenariale, et approuvée par l'ensemble des partenaires concernés dans le cadre du comité de direction du GPV de Vénissieux.

Les concertations ont été conduites dans le cadre du dispositif des ateliers de ville, démarche de concertation pilotée par l'équipe GPV.

1° - Aménagement des espaces extérieurs des 3 tours Monmousseau (maître d'ouvrage : Alliade habitat)**a) - Description de l'opération :**

La résidence Monmousseau est aujourd'hui constituée de 3 tours construites en 1967 (R + 14), comptant au total 173 logements, accueillant environ 600 habitants. A l'origine, le secteur comptait 9 tours, 6 ont été détruites, dont 3 en 2004-2005 dans le cadre de la convention ANRU.

Les espaces extérieurs sont constitués de parkings et d'espaces verts pauvres et obsolètes. En 2007, le bailleur en accord avec la Commune de Vénissieux a décidé de réhabiliter les immeubles et de procéder au réaménagement des espaces extérieurs.

Les travaux de réhabilitation des immeubles ont débuté fin 2011. Ils portent, notamment, sur l'amélioration de l'isolation thermique des tours. L'opération, d'un montant total estimé à 2 975 000 € TTC, est

financée entièrement par Alliade habitat. Le maître d'ouvrage estime que les travaux ainsi réalisés permettront d'obtenir une baisse de l'ordre de 25 % des consommations de chauffage de la résidence.

Le réaménagement des espaces extérieurs de la résidence Monmousseau comporte :

- la création d'un espace arboré entre les 3 tours dans lequel sera aménagée une aire de jeux de 0 à 6 ans,
- la reprise des cheminements piétons,
- la reprise de l'éclairage, l'installation de caméras de vidéo-surveillance des entrées et halls d'immeubles.

b) - Montage financier et calendrier de réalisation :

Le coût estimé de l'opération est de 611 768 € TTC, répartis comme suit :

- ANRU :	105 081 €,
- Communauté urbaine :	392 744 €,
- Commune de Vénissieux :	42 175 €,
- Alliade habitat :	71 768 €.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un achèvement en juin 2013.

2° - Aménagement complémentaire place Edouard Herriot quartier Monmousseau (maître d'ouvrage : Alliade habitat)

a) - Description de l'opération :

Le secteur Edouard Herriot composé de 6 bâtiments (260 logements) appartenant à Alliade habitat, construits autour de la place Edouard Herriot, accueille environ 900 habitants.

Les bâtiments ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2005 et les espaces extérieurs ont été traités en 2007.

Dans ce cadre, la place Edouard Herriot a bénéficié d'une première intervention. L'opération complémentaire présentée vient parachever l'aménagement de 2007, améliorer la protection des espaces piétonniers et favoriser leur appropriation (7 000 mètres carrés) par les habitants. Il s'agit plus précisément de :

- mettre en place une clôture périphérique avec des portillons,
- compléter les plantations,
- aménager les cheminements piétons existants et traiter les surfaces afin de faciliter leur entretien,
- installer des dispositifs de ralentissement des véhicules sur les rues autour de la place.

b) - Montage financier et calendrier de réalisation :

Le coût estimé de l'opération est de 250 000 € TTC, répartis comme suit :

- ANRU :	43 784 €,
- Communauté urbaine :	163 643 €,
- Commune de Vénissieux :	17 573 €,
- Alliade habitat :	25 000 €.

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit une réalisation dans l'année 2013.

3° - Aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Ravel quartier Léo Lagrange (maître d'ouvrage : Alliade habitat)

a) - Description de l'opération :

L'îlot Ravel est constitué de 6 bâtiments appartenant à Erilia (168 logements) et Alliade habitat (155 logements). Le réaménagement des espaces extérieurs comprend :

- la création d'une aire de jeux de 2 à 6 ans,
- la création d'une aire de jeux multisports,
- l'aménagement d'un espace vert arboré et d'un terrain de boules,
- la reprise des sols, la réorganisation des circulations internes à l'îlot dont l'aménagement des cheminements piétons existants, la reprise des réseaux d'eaux pluviales et d'éclairage.

b) - Montage financier et calendrier de réalisation :

Le coût estimé de l'opération est de 569 519 € TTC, répartis comme suit :

- ANRU :	111 206 €,
- Communauté urbaine :	302 054 €,
- Région :	67 667 €,
- Commune de Vénissieux :	20 373 €,
- Alliade habitat :	68 219 €.

Les travaux devraient s'achever en début d'année 2013.

4° - Aménagement des îlots 39/41, 63/65, 59/61/71 du quartier Darnaise (tranche ferme et tranche conditionnelle 1) (maître d'ouvrage : Office public de l'habitat -OPH- Grand Lyon habitat)

a) - Description de l'opération :

Le quartier de la Darnaise est composé de 11 tours (715 logements). Il a bénéficié, au cours des années 90, d'une restructuration urbaine qui s'est traduite par la création de rues, d'un équipement commercial et de services, la résidentialisation des immeubles, la construction d'une quarantaine de logements sociaux au sein de petits immeubles collectifs en R + 3 (résidence des 3 passerelles), enfin de 37 maisons de ville (résidence des Renouées) livrées mi-2010. Tous les logements sont la propriété de l'OPH Grand Lyon habitat.

Près de 20 ans se sont écoulés depuis la restructuration urbaine, des dysfonctionnements sont apparus qui ont conduit à programmer une intervention sur les espaces résidentiels dans la convention ANRU. Compte tenu de la taille importante du quartier, la résidentialisation a été organisée autour de 5 groupes cohérents d'immeubles pour lesquels des questionnements et des enjeux spécifiques ont été repérés et traités. Le projet a été élaboré sur la base d'un diagnostic approfondi réalisé au cours de l'année 2009.

Dans le cadre des moyens financiers programmés dans la convention ANRU 2005-2013 du GPV de Vénissieux, l'intervention portera en tranche ferme sur les îlots 39/41 et 63/65 et en tranche conditionnelle 1 sur le traitement des parkings des îlots 59 et 61/69/71. Les autres îlots 59 et 36/38/40 feront l'objet d'une programmation ultérieure.

Les travaux comprennent :

- la sécurisation d'espaces piétons,
- le traitement d'accès aux îlots résidentiels et d'entrées d'immeubles,
- la création de 70 places supplémentaires de stationnement résidentiel.

b) - Montage financier et calendrier de réalisation :

Le coût estimé de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle 1 est de 723 052 € TTC avec les participations suivantes :

- ANRU :	80 956 €,
- Communauté urbaine :	194 610 €,
- Région :	169 044 €,
- Commune de Vénissieux :	94 610 €,
- OPH Grand Lyon Habitat :	183 832 €.

Le calendrier prévisionnel des travaux de la tranche ferme prévoit une livraison en fin d'année 2013.

5° - Résidentialisation des pieds de tours quartier Pyramide (maître d'ouvrage : OPH du Rhône)

a) - Description de l'opération :

Le projet concerne les aménagements des pieds des tours 63, 65, 67 et 69, appartenant à l'OPH du Rhône, implantés dans le quartier de la Pyramide. Il vise à donner une identité à chaque tour, améliorer la lisibilité, sécuriser les entrées et favoriser l'appropriation par les locataires.

L'opération comprend notamment :

- l'installation d'une signalétique,
- la modification des accès aux immeubles,
- le renforcement de l'éclairage des accès aux immeubles,
- le réaménagement des rampes d'accès aux immeubles.

b) - Montage financier et calendrier de réalisation :

Le coût estimé de l'opération est de 591 577 € TTC, répartis comme suit :

- OPH du Rhône :	311 425 €,
- ANRU :	69 173 €,
- Commune de Vénissieux :	69 174 €,
- Communauté urbaine :	69 173 €,
- Région :	72 632 €.

Les travaux devraient s'achever en début d'année 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le financement des opérations de résidentialisation et d'aménagements de proximité sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux inscrites dans la convention Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) 2005-2013 pour le grand projet de ville (GPV) de Vénissieux pour un coût total de 2 745 916 € TTC avec une participation totale de la Communauté urbaine de Lyon de 1 122 224 €,

b) - l'attribution de subventions d'équipement au profit :

- d'Alliade Habitat pour un montant de 858 441 €, répartis comme suit :

- . 392 744 € : Monmousseau - aménagement des espaces extérieurs des 3 tours,
- . 163 643 € : Monmousseau - aménagement complémentaire de la place Edouard Herriot,
- . 302 054 € : Léo Lagrange - aménagement des espaces extérieurs de l'îlot Ravel,

- de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat :

- . 194 610 € : Darnaise - résidentialisation des îlots 39/41, 63/65, 59/61/69/71,

- de l'OPH du Rhône :

- . 69 173 € : Pyramide - résidentialisation des pieds de 4 tours,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine, Alliade habitat, l'OPH Grand Lyon habitat et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 302 054 € en dépenses à la charge du budget principal en 2013 sur l'opération n° OP17O2686 : Vénissieux GPV quartier Léo Lagrange,

b) - l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 820 170 € en dépenses à la charge du budget principal sur les opérations suivantes :

- n° 0P17O2830 : Vénissieux GPV - quartier Pyramide pour un montant de 69 173 € en dépenses en 2013,
- n° 0P17O2831 : Vénissieux GPV - quartier Monmousseau pour un montant de 556 387 € en dépenses en 2013,
- n° 0P17O2832 : Vénissieux GPV - quartier Darnaise pour un montant de 194 610 € en dépenses selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 100 000 € en 2013,
. 94 610 € en 2014.

3° - Les montants à payer seront prélevés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et 2014 - comptes 204172 et 20422 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.